



LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLONNE
lafoulevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL DE
RANDONNEE PEDESTRE
Maison des Sports

85000 LA ROCHE SUR YON

Les Sables d'Olonne, le 30/09/2024

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR HENDAYE PAYS BASQUE (FR016125)

Du 14 au 20 Septembre 2025, soit 6 nuitées, 5 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus, et être titulaire de la licence 2025/2026 au moment du départ. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, et de la licence 2025/2026 au moment du départ, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 22 minimum et 30 maximum
Dates : du dimanche 14 au samedi 20 Septembre 2025
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage.

PROGRAMME

Les randonnées seront assurées par un ou deux accompagnateurs en Montagne diplômés d'Etat appartenant au Syndicat Local MENDI LAGUNAK (un ou deux selon le nombre d'inscrits)

1^{er} JOUR : Dimanche 14/09 :

Les participants sont attendus au Village Club AZUREVA à Hendaye à partir de 16 H.
Dîner au restaurant du village. Soirée libre.

2^{ème} JOUR : Lundi 15/09 : COL D'IBARDIN (HISTOIRE ET PASTORALISME)

Au départ du col d'IBARDIN, nous laisserons la frénésie des ventas pour retrouver la quiétude des montagnes. En s'élevant sur le massif du MANDDALE, les vestiges protohistoriques témoigneront de l'occupation millénaire du massif. Nous randonnerons à travers le temps pour finalement s'intéresser au pastoralisme actuel encore jardinier des paysages du Pays Basque.

Dénivelé : 570 m. Distance : 11.2 km. Temps de route depuis Azureva : 25 mn

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du

Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

3^{ème} JOUR : Mardi 16/09 : AXURIA (SORCIERES ET CONTREBANDE)

Le massif d'AXURIA, par son emplacement, est au carrefour de nombreuses histoires pluriséculaires. En nous dirigeant vers le village de ZUGARAMURDI, nous découvrirons celle des sorcières. Une fois le col D'IBAINETA atteint, ce sont les vestiges protohistoriques qui nous feront remonter les temps. Enfin, c'est par les sentiers de contrebandes que nous rejoindrons les grottes de Sare occupées par les hommes préhistoriques. Une randonnée sous le signe de l'histoire dans un cadre à couper le souffle.

Dénivelé : 600 m. Distance : 9.6 km Temps de route depuis Azureva : 45 mn

4^{ème} JOUR : Mercredi 17/09 : PASAIA – DONOSTI (TRAVERSEE VERS LES PINTXOS)

Le but de cette activité : allier randonnée et gastronomie. Au départ du port de PASAJES, nous partirons pour une randonnée côtière à destination de SAN SEBASTIAN (appelé DONOSTI par les locaux). Après quelques marches pour prendre un peu de hauteur au-dessus de l'océan, le parcours nous conduira sur le trait de côte jusqu'au vieux DONOSTI où nous nous arrêterons déguster les célèbres pintxos (tapas du pays basque). S'en suivra un début d'après-midi à flâner dans les ruelles de la ville avant de retourner à HENDAYE par l'Eusko tren (navette fluviale).

Dénivelé : 330m. Distance 11.7 km. Temps de route depuis Azureva : 8 mn

5^{ème} JOUR : Jeudi 18/09 : ERREBI (ENTRE ESPELETTE ET AINHOA)

Cette randonnée nous conduira à l'ascension du sommet d'Errebi où la vue se dévoile sur les villages avoisinants. A 583m d'altitude, paissent brebis et pottoks avec comme toile de fond la chaîne des Pyrénées et le plus haut sommet du Pays Basque, le pic d'Orhi. Nous découvrirons comment le pastoralisme traditionnel jardine les paysages des montagnes basques, le tout agrémenté d'une riche histoire.

Dénivelé : 536 m. Distance : 11.7 km Temps de route depuis Azureva : 40 mn

6^{ème} JOUR : Vendredi 19/09 : JAIZKIBEL (AU DEPART DE GUADALUPE)

Au départ du Fort de GUADALUPE, nous partirons vers le sommet du JAIZKIBEL. Dernier massif de la chaîne des Pyrénées, ses 545m d'altitude offrent une vue imprenable sur l'océan et les premiers massifs de la chaîne. La descente vers le sentier côtier nous permettra d'appréhender les divers milieux naturels qui justifient le classement du massif en Natura 2000. Enfin la journée se terminera par un magnifique sentier sur front d'océan à la découverte des somptueuses formes géologiques en grès.

Dénivelé : 600 m. Distance : 13.7 km Temps de route depuis Azureva : 22 mn

7^{ème} JOUR : Samedi 20/09

Séparation du groupe après le petit déjeuner.

Retour sur les Sables d'Olonne.

HEBERGEMENT :

VILLAGE CLUB AZUREVA

Galbaretta

175 boulevard de l'empereur

64700 HENDAYE PLAGES

En chambre double, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni. Accès WIFI dans les communs.

Parking privé. Piscine couverte et chauffée avec banc à remous. Solarium et salle de fitness.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 650 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour
- L'accompagnement des randonnées par un ou deux accompagnateurs brevetés.
- La dégustation de Pintxos

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique lors des voyages aller et retour.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage aller-retour Les Sables d'Olonne-Hendaye en co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes (contactez Nicole au 07.64.36.66.40). **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Nicole FLOC'H, 18, rue Gustave Eiffel, 85180 Les Sables d'Olonne.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 Novembre 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

- . Acompte de 50 € lors de la pré-inscription.
- . Acompte de 200 € lors du renvoi définitif du dossier d'inscription. Date limite 30 Novembre 2024. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).
- . Acompte n° 2 de 200 € pour le 30 Avril 2025.
- . Solde du séjour, soit 200 € pour le 10 Août 2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Estimation Mappy à ce jour pour le trajet Les Sables – Hendaye :

- . 560 km par l'autoroute, temps de route estimé à 5h, coût gas-oil +péage estimé à 80 €.
- . 500 km par la nationale, sans péage, temps estimé 7h30, coût gas-oil 40€.

Il conviendra d'y ajouter les frais de déplacements sur place.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- . 30% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
- . 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
- . 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information et de préparation sera programmée début Mai.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : lafoulevertedesolannes.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051